

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 26 novembre 2018

## Création de la commune nouvelle de Porte des Bonnevaux

### à compter du 1er janvier 2019

Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère a signé le 12 novembre 2018 l'arrêté portant création de la commune nouvelle de **Porte des Bonnevaux**, issue de la fusion des quatre communes d'Arzay, Commelle, Nantoin et Semons.

La commune nouvelle de **Porte des Bonnevaux** est créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Son siège sera situé 306 route de Beaurepaire – SEMONS 38260 Porte des Bonnevaux, à l'adresse de l'ancienne commune de Semons.

Les communes nouvelles sont des regroupements de communes issus d'un consentement libre et volontaire des élus. Le cadre souple offert par la loi permet aux élus de redéfinir eux-mêmes l'échelon communal, dans sa dimension la plus adéquate pour régler avec efficacité les problématiques du quotidien des habitants.

#### Contact presse :

Service communication de la Préfecture

04 76 60 48 05

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)



@Prefet38